Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moyens accrus pour la promotion des produits agricoles et du tourisme rural

Le Conseil d'Etat veut soutenir plus intensément la promotion de l'agriculture vaudoise. C'est ainsi qu'il apportera un soutien financier à la qualité des produits au moyen des signes de reconnaissance et de la certification, aux campagnes de promotion, ainsi qu'au tourisme rural. Cette mesure est prise au vu de l'évolution de la politique agricole fédérale, qui provoque une nette diminution du soutien aux exploitations agricoles.

Pour cette opération, 140'000 francs seront inscrits au budget 2000 sans, cependant, dégager des moyens financiers supplémentaires pour l'aide à l'agriculture. Compte tenu de l'état des finances cantonales, le Conseil d'Etat a décidé de modifier la répartition des montants alloués dans ce domaine, en augmentant celui consacré à la promotion des produits agricoles et en supprimant celui consacré à l'aide à l'achat de machines agricoles en zones de montagnes.

Le gouvernement vaudois estime que l'application de PA 2002 présente un risque réel de disparition de certaines exploitations. Il est donc plus que jamais nécessaire que les agriculteurs et leurs groupements et associations positionnent le mieux possible leurs produits sur le marché. Cela afin de pouvoir maintenir la plus grande part possible de valeur ajoutée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 septembre 1999

Olivier Dunant, chef du Service de l?agriculture, 021/ 316 61 98